

Séance extraordinaire du conseil municipal du 15 mars 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 15 mars 2021 à 20 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2021-03A-01

Adoption du règlement 291-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 291-2021 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 15 084 612 \$ et d'abroger le règlement n° 255-2019 traitant du même sujet*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03A-02

Embauche et nomination d'un agent en urbanisme et inspecteur en bâtiments

ATTENDU que le poste régulier à temps plein d'agent en urbanisme et inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme sera vacant, à compter du 19 mars 2021, à la suite d'un départ ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Alessandro Del Papa pour combler ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal procède à l'embauche et à la nomination de monsieur Alessandro Del Papa au poste régulier à temps plein

d'agent en urbanisme et inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme ;

Que cette nomination soit effective, à compter du 29 mars 2021, et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7 de la fonction d'agent en urbanisme et inspecteur en bâtiments ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-03A-03

Mandat - Service professionnels - Assainissement des eaux usées, élimination des neiges usées et des balayures de rues

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie nécessite des services professionnels pour le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées, du lieu d'élimination des neiges usées et des balayures de rues ;

ATTENDU que suite à un processus d'appel de propositions, l'offre d'*Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.*, constitue la plus basse proposition conforme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels pour le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées, du lieu d'élimination des neiges usées et des balayures de rues présentée par *Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.*, au coût de 48 108,39 \$, taxes incluses, selon les conditions décrites à ladite offre de service, pour une période de 3 ans ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire *02 414 00 445 Contrat - suivi des ouvrages d'assainissement* ;

Que le trésorier, monsieur Marc-André Desjardins, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu sans la présence du public, il n'y a eu aucune intervention, et aucune question écrite n'a été reçue dans les délais prescrits.

2021-03A-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 16^e jour du mois de mars 2021.

Christian Goulet, maire